

Neuf thèses pour une éthique chrétienne.

(C'est-à-dire : les 9 caractéristiques propres de la morale chrétienne.)

**Balthasar, in Commission Théologique Internationale / Textes
1965-1985.**

Qui vit de la foi a le droit de fonder son action sur elle. Le contenu de la foi est la personne de Jésus, qui révèle l'amour trinitaire en étant vraiment homme. Il est le centre de l'histoire du Salut et de l'histoire humaine.

1. Jésus est la norme concrète de notre agir. Sa vie est à la fois action et culte. Avec sa grâce il en est de même pour nous. Il consent librement à la volonté de son Père. Cela passe par la Croix, pour faire passer l'homme de l'état de pécheur à celui de sauvé.

2. Bien que personnelle en Jésus, cette norme est néanmoins universelle, car en Lui se manifeste l'amour de Dieu pour tous les hommes, et car Il réalise l'obéissance de tout homme envers Dieu (en Lui il n'y a plus ni circoncis ni incirconcis). Il est le Médiateur en personne. La Croix est une oeuvre valable pour tous et toujours. Elle fonde l'Eglise par la participation de tous au même Esprit.

3. La Règle d'or : faire à autrui ce que nous souhaitons pour nous (Mt 7,12). Cela suppose la conscience que Dieu nous offre la Béatitude. Cela dépasse la simple fraternité humaine pour englober l'échange interpersonnel de la vie divine. Tout m'est permis, pourvu que je me souvienne que ma liberté résulte de mon appartenance au Christ.

4. Donc toute faute morale se réfère (explicitement ou non) à Jésus : c'est un péché. Nous entrons dans le combat spirituel, dans lequel il n'y a que deux camps.

5. La promesse (Abraham) : son obéissance est attendue que se réalise la promesse, et elle est féconde. Alliance : appel et réponse de foi. C'est Dieu et non l'homme qui accomplit la promesse.

6. La Loi a son fondement dans la sainteté divine communicable. C'est une détermination plus détaillée de l'attitude d'attente de la foi. La Loi comme agir moral est une réponse humaine aux hauts faits de Dieu. Mais sa réalisation reste objet d'une promesse (infusion de la grâce), et sans cela reste inapplicable. L'homme a contourné cette attente de plusieurs façons : pharisaïsme (application à la lettre donc mesurable), autonomie (dépassement de la loi archaïque par la liberté), matérialisme qui en est la conjugaison (la loi devient la spontanéité de l'homme ou plutôt du collectif humain).

7. La conscience : l'homme s'éveille à la conscience de soi par un appel libre et aimant de son prochain ; il découvre en soi une orientation inconditionnée vers le bien transcendantal (syndérèse). Sa liberté est naturellement attirée vers le bien ; et s'il y consent, elle y devient alors davantage déterminée (vertu). Dieu attire intérieurement à la plénitude de la connaissance du Christ.

8. Mais même avant cela, l'homme cherche son orientation dans l'ordre du cosmos (éthique prébiblique). Mais cet horizon (matériel) est de soi insuffisant et ne comble pas. La Révélation biblique pose Dieu comme distinct de ses créatures et transcendant. Qui refuse cette initiative gratuite définit alors la loi comme une auto-régulation humaine.

9. Ethique anthropologique post-chrétienne. Si on retire Dieu, on continue de constater le rapport des libertés individuelles, mais on leur refuse un fondement commun. La liberté de l'autre est donc une entrave à la toute-puissance de la mienne. La fraternité humaine est insoluble : au nom de la réalisation sociale il faut supprimer l'individu, ou au nom de l'épanouissement personnel il faut proscrire la société.